

Législature 2020-2025
Désignation au sein de la commission « Finances et Administration »

Vu l'article 10 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984

Vu les articles 79 et suivants du règlement du Conseil municipal, en particulier l'art. 81, al. 2

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 15 juin 2021

A DESIGNE

Par 22 pour (unanimité des membres présents)

la Conseillère municipale suivante pour faire partie des commissions permanentes constituées en son sein :

Commissions	Nouvelle titulaire (titre, prénom, nom)	Ancienne titulaire (titre, prénom, nom)
Finances et Administration (FA)	Madame Sandra Marconi (membre)	Madame Aurélie Friedli

Le Secrétaire
du Conseil municipal

Lionel-Pierre Rossini

Le Président
du Conseil municipal

Guillaume Zufferey